



Une zone de compensation ouverte au public



CARTE D'IDENTITÉ

Création d'une zone humide ouverte au public dans le cadre de compensations environnementales suite à des travaux routiers.

Le Champ du Four, 7 hectares, Saint-Marcel Saône et Loire (71)

ENJEUX D'ADAPTATION VIS À VIS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

- lutter contre l'érosion de la biodiversité
- optimiser la qualité et la disponibilité de la ressource en eau
- faire face au dérèglement climatique

PORTEURS DU PROJET

- Porteur du projet (maîtrise d'ouvrage) : DREAL Bourgogne Franche-Comté – Service mobilité transport,
- Maîtrise d'œuvre : Caisse des Dépôts et des Conciliations Biodiversité,
- Réalisation des travaux de compensation : Eurovia Duc et Préneuf et Terre Idéale,
- Gestionnaire de la zone humide sur 10 ans : Établissement public territorial du Bassin Saône et Doubs.

LES OBJECTIFS DU PROJET :

- Faire face au dérèglement climatique et à l'effacement de la biodiversité en créant une zone humide,
- Compenser une zone humide détruite par des travaux d'aménagement d'une route nationale,
 - recréer une zone d'expansion de crue permettant de réguler la mise à disposition de l'eau,
 - créer des écosystèmes capables d'accueillir une faune et une flore typique de ces milieux,
- Utiliser une zone de compensation pour sensibiliser la population aux zones humides.



CONTEXTE ET ENJEUX

Ce projet de compensation environnementale, fait suite à des travaux de mise à 2x2 voies de la RCEA (Route Centre-Europe Atlantique). D'importants travaux de remblaiements ont été faits et certains de ces remblais ont du être réalisés au détriment de zones humides et de zones inondables. La disparition de ces milieux a alors dû être compensée comme le prévoit la réglementation française.

Les principaux enjeux de ce projet sont :

- la protection et la restauration des zones humides,
- la préservation des nappes d'alimentation en eau potable,
- le maintien des champs d'expansion de crue.



CALENDRIER DU PROJET :

- 2012 : arrêté loi sur l'eau,
2018 : fouilles archéologiques (1 an),
2019 : arrêté modificatif et complémentaire de 2019,
2020 - 2023 : travaux d'aménagements de la zone de compensation : travaux préparatoires, création des dépressions, plantation des végétaux, construction du platelage, confortement et entretien des végétaux.
2023 : réception des travaux et signature de la convention de gestion avec l'EPTB Saône Doubs,
2025 : validation et mise en place des panneaux de sensibilisation.

FINANCEURS ET BUDGET

Le projet a été financé dans le cadre d'un Contrat de Plan Etat Région (DREAL Bourgogne Franche-Comté et Grand Châlon)

Coût du projet :

Maîtrise d'œuvre : 150 000 euros
Fouilles archéologiques : 1 millions d'euros
Travaux d'aménagement : 2 millions d'euros
Entretien de la zone sur 10 ans : 300 000 euros
Coût total : 3 450 000 euros

LES LEVIERS DE RÉUSSITE DU PROJET :

ASPECTS TECHNIQUES ET CONCEPTION DU PROJET

- Ensemble du projet labellisé ISO 14001
- Intégration d'une notice de respect de l'environnement : définit les spécifications environnementales pour l'exécution des travaux.

Ouverture au public : l'engouement de la population locale lors des portes ouvertes des fouilles archéologiques a fait émerger l'idée d'une ouverture du site au public. Le budget n'étant pas entièrement consommé, un platelage a été réalisé, ainsi que des panneaux de sensibilisation à la faune et la flore présente sur le site de compensation.

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

- Bénéficier d'une expertise de la CDC Biodiversité
- Choix d'une entreprise locale pour réaliser les travaux (Duc et Préneuf)
- Se concerter avec les acteurs locaux (élus, réunion publiques, ...)

SUIVI ET RÉPLICABILITÉ DE L'ACTION

Le plan de gestion va permettre un suivi régulier des espèces présentes sur la zone,
Tous les ans : contrôle et entretien de la végétation par le gestionnaire,
Tous les deux ans : réalisation d'un inventaire faune/flore permettant d'adapter et de quantifier les bénéfices pour le territoire,
Au bout de 5 ans : réunion pour adapter le plan de gestion entre les deux signataires de la convention,
Au bout de 10 ans : révision de la convention.

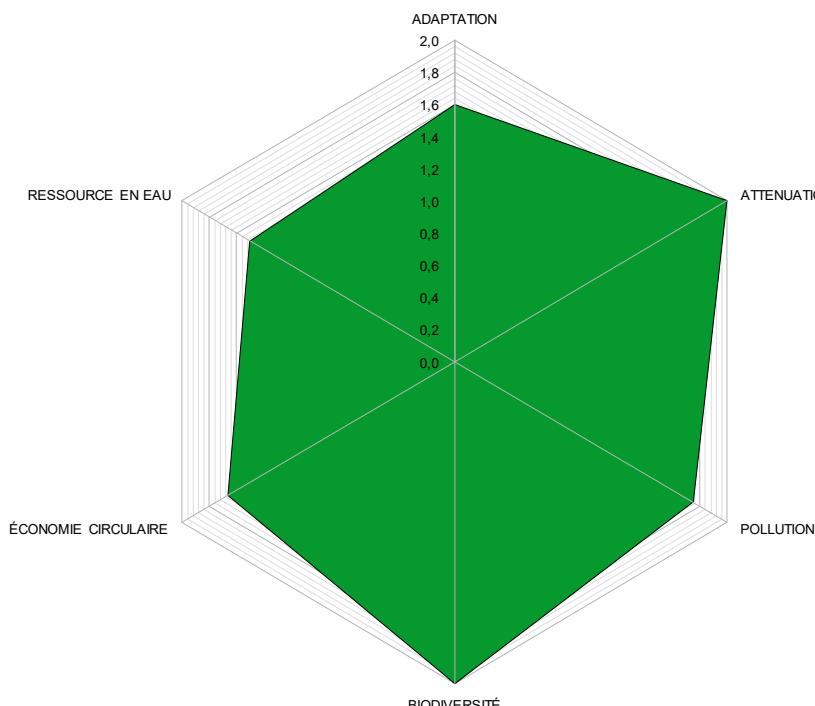
RéPLICABILITÉ et visée démonstrative : toute zone de compensation peut faire l'objet d'une ouverture au public.

Plusieurs points de vigilance doivent être pris en compte :

- veiller au titre de propriété (public/privé) et adapter en conséquence l'utilisation de la parcelle,
- certains milieux peuvent être fragilisés par une ouverture au public.

Pérennisation : le plan de gestion porté par la DREAL BFC permet de garantir la pérennisation des suivis jusqu'en 2033.

ANALYSE DE LA VERTUOSITÉ DU PROJET SELON LA GRILLE D'ANALYSE :



Pour aller plus loin :

- CDC Biodiversité
- RCEA
- Agence de l'Eau RMC